

-colporteur

> éducation populaire
> vie associative
> réseau de proximité
> économie sociale et solidaire

La lettre des acteurs Animation Rurale 44 - Janvier 2015 - n°55

Bienvenue à 4 associations qui ont rejoint AR44

La Récuperette - Clisson
L'APS Paul Gripari - La Boissière de Doré
La Maison des jeux - Nantes
Prélude, ancienne section musique de l'AFR La Planche - La Planche

Info paie 2015

SMIC : le montant brut passe à 9.61€ au 1^{er} janvier 2015-01-21

Comme chaque année,

DADS obligent, les salaires de janvier sont réalisés en décalé : envois prévus vers le 12/02/2015. Il faut donc penser à faire des acomptes à vos salariés

Valeur des points

CCN Animation : inchangé à 5.98€

ALISFA : un texte salarial a été signé et est en cours d'extension; il convient de distinguer :

Assos adhérentes au syndicat employeur (SNAECISO) : valeur du point passe à 53.45€

Assos non adhérentes : valeur du point reste à 53.20€

Restauration scolaire : la grille des revenus minimum est inchangée
Si le niveau de salaire minimum est inférieur au SMIC, alors il y a application du SMIC

A vos agendas !

Réunion Réseau Parentalité
Mardi 3 février 20h à la Fd

Réunion du « CLAC émergent »
Mercredi 2 février, dans les locaux de Pol'N 19 rue des Olivettes Nantes



Premières infos sur la modification du DIF

Depuis le 31/12/2014, le Droit Individuel à la Formation (DIF) est remplacé par le Compte Personnel Formation (CPF) avec lequel chaque salarié va acquérir un capital d'heures de formation, tout au long de sa vie professionnelle et ce quel que soit son emploi, son entreprise, sa branche d'activité etc...

Dispositif clé de la réforme du 5 mars 2014 sur la formation, la nouveauté du CPF est de permettre à tous les actifs d'accumuler des heures de formation pendant les périodes d'emplois et de les utiliser tout au long de sa carrière, y compris pendant les périodes de chômage.

Autre nouveauté (et complexité) : c'est le détenteur qui déclenchera les droits et non plus l'entreprise. Cependant, pour que la formation s'accomplisse durant le temps de travail, la concertation avec l'employeur restera de mise! Les formations éligibles au CPF doivent figurer sur les listes élaborées par les partenaires sociaux : CPNE, OPCA, région, ...

Le rôle de chacun dans le passage du DIF au CPF

L'association employeur devra donner au salarié le solde des heures DIF acquises, attestation que le service paie éditée dans le cadre de l'option1 : "gestion administrative des salariés. Mais ensuite, il le salarié devra s'inscrire sur le site internet du CPF : <http://www.moncompteformation.gouv.fr/> et renseigner le compte des heures de DIF acquises chez chacun de ses employeurs au 31/12/14. La première identification se fera par le numéro de sécurité sociale du salarié. Le salarié devra conserver les attestations remises par ses employeurs à titre de justificatif.

A compter de 2016, le compte se créditera chaque année automatiquement d'un certain nombre d'heures de formation acquises selon le temps de travail déclaré pour l'année sur les DADS. Ainsi, pour un salarié à temps complet, c'est 20H/an pendant 5 ans puis 12H/an jusqu'à un plafond de 150H au total. La Caisse des Dépôts assurera la gestion du dispositif. Les heures de DIF acquises au 31/12/2014 seront à basculer dans le CPF.

Attention : ces heures pourront être utilisées jusqu'au 31/12/2020, après elles seront perdues.

Je suis Pierre Deschamp

« Pierre, comme le caillou dans la chaussure, le grain de sable, la petite chose qui agite, anime et empêche de penser en rond. Le truc qui pose question. Deschamp, de " rural", du terrain, ou du territoire, parce que c'est là où sont mes racines... et parce que c'est facile! ».

Pierre Deschamps fait son entrée sur Facebook. Quel meilleur avatar l'Equipe Fédérale pouvait-elle trouver pour lancer notre Fédération dans le grand bain des Réseaux Sociaux. Avis aux administrateurs et associations connectées... N'hésitez pas à devenir ami avec lui et à aimer la page Animation Rurale 44 ! <https://www.facebook.com/pages/Animation-Rurale-44/414194148699990>

« La situation (et l'avenir) des associations », suite du 16 au 22 mars

Plus d'une centaine de personnes chez Pol'N pour partager l'analyse du Collectif des Associations Citoyennes (CAC) et échanger sur la situation ligérienne. Les idées et propositions dégagées lors du débat, vont permettre de construire le programme d'une semaine d'action qui aura lieu du 16 au 22 mars. Ses objectifs : valoriser l'apport des associations au bien-être et bien vivre sur le Département, mais aussi sensibiliser les collectivités à une équation simple : subvention à une association = investissement pour le territoire. Dans le cadre économique actuel, et comme l'a rappelé Anthony Pouliquen en introduction du Débat Butiné, l'alternative est simple « Arrêter tout de suite », « la jouer solo », ou « développer des actions solidaires et concertées ». C'est très clairement dans cette dernière logique qu'Animation Rurale 44 souhaite s'engager en participant au Comité local en émergence (CLAC). Vos associations peuvent également le rejoindre à titre individuel... A discuter dans vos CA !

L'équipe fédérale : Les permanents : Bruno Lorient, Dominique Aubrière, Sylvia Chatelain, Erwan Créac'h, Mickaël David, Emmanuelle Devy, Stéphan Fresnet, Soazig Grouhan, Vincent Harel, Audrey Louérat, Jérôme Medziko, Gwenn Yvin - **Le conseil d'administration** : Dominique Laperrière, Jean-Charles Poulard, Bernard Luçon, Fabienne André, Tatiana Berthelot, Isabelle Jourdain, Marie Pascale Callard-Le Pechon, Laure Le Gars, Anne Françoise Oger, Anthony Pouliquen, Sandrine Richardeau.